

Nîmes, le 28/02/2024

Cellule Sécurité routière

Affaire suivie par : Pierre BEHAEGHEL

Tél. : 04 66 62 62 65

pierre.behaeghel@gard.gouv.fr

Le préfet

à

Liste des destinataires

Objet : Plan départemental d'actions de sécurité routière – Appel à projets 2024

P.J. : Engagement républicain - Fiche action .

Si la période 2020-2021 a connu une accalmie sur le plan de la mortalité routière, liée aux mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les chiffres sont repartis à des niveaux élevés, avec respectivement 59 et 55 décès en 2022 et 2023 sur les routes du Gard. Les premiers chiffres de ce début d'année 2024 ne sont guère encourageants.

Notre mobilisation à combattre l'insécurité routière doit donc rester entière et les actions sur le terrain sont un axe prioritaire pour faire prendre conscience aux usagers de la route des comportements à risques.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2024 doit être, comme chaque année, l'occasion de **faire émerger des propositions d'actions innovantes et structurées** pour qu'elles y soient étudiées et inscrites.

Comme les années précédentes, le PDASR sera élaboré selon une méthodologie **par projet** de façon à rendre la lutte contre l'insécurité routière plus cohérente, plus complète et plus efficace. Cependant, je rappelle **qu'aucune demande d'achat de matériels ou de contribution à des aménagements routiers ne peut s'inscrire au PDASR.**

Pour vos propositions, je vous demande d'utiliser le site [demarches-simplifiees](https://www.demarches-simplifiees.fr) qui permet le traitement en ligne de tous les échanges concernant la démarche de demande de subvention au titre du PDASR et de remplir l'obligation, pour les associations bénéficiant d'une subvention de l'État, de souscrire le contrat d'engagement républicain (intégré dans la demande sur démarches simplifiées).

Vous pouvez accéder et remplir directement un dossier de demande de subvention en ligne en utilisant ce lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pdasr-2023-du-gard>

Pour les primo-demandes, je vous invite à m'adresser vos projets d'actions de **prévention et de sensibilisation** sous la forme d'une fiche d'action locale, que vous trouverez en pièce jointe ou en la téléchargeant sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/deposer-une-fiche-action-pdasr-du-gard>

Cette fiche synthétique permettra au comité de pilotage de juger de l'éligibilité de votre projet. Vous serez ensuite avisé de ma décision de financer ou non votre action. En cas de réponse positive, il vous appartiendra de me faire parvenir sous 30 jours une demande de subvention complète.

S'il s'agit d'une reconduction d'action financée l'an dernier, il vous appartiendra de compléter de préférence sur [démarches simplifiées](#) ou de faire parvenir un dossier CERFA (disponible sur demande à l'adresse : securiteroutiere30-pdasr@gard.gouv.fr), accompagné d'un RIB et du bilan de l'action N-1. **Tout dossier incomplet sera jugé irrecevable.**

Pour des raisons de programmation budgétaire, il conviendra de me faire parvenir votre fiche action ou votre dossier CERFA **avant le 31 mars 2024, délai de rigueur**, et d'envoyer une copie de ces demandes à l'adresse : securiteroutiere30-pdasr@gard.gouv.fr

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre engagement et votre soutien au PDASR et vous renouvelle ma volonté de poursuivre le combat pour épargner des vies sur les routes du département.

Le directeur de cabinet,
Chef du projet Sécurité routière



Grégoire PIERRE-DESSAUX